École Primaire Archimède – Note d'informations rentrée

Coordonnées de l'école : École Primaire Archimède, 3 rue Archimède, 62100 Calais

Tél : 03.21.35.73.55 Mail :ce.0621137z@ac-lille.fr

01/09/23

NOTE DE RENTREE.

Madame, monsieur,
Une nouvelle année scolaire commence pour vous.
C'est avec grand plaisir que l'équipe enseignante et les AESH, ainsi que le personnel communal accueillent vos enfants à l'école Archimède.
Etant nommé directeur de cete école à partir de cette année, je m'engagerai dans un partenariat avec vouspour des échanges constructifs qui permettront la réussite des enfants dans leurs apprentissages et de s'épanouir en toute sécurité.

ASSURANCE SCOLAIRE.

Les élèves de l'école vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat avec une assurance scolaire (me demander les formulaires, si nécessaire) ou auprès de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « **GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT** et **responsabilité civile**». Attention : A chaque date dépassée, prévoir de donner la nouvelle attestation sans délai à l'enseignant. Je vous prie de me fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.

Les enfants sont en classe le ***lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 8h45 et 11h45*, le matin et entre 13h45 et 16h45***, ***l'après-midi.*** Les enfants sont accueillis dans la cour de récréation (élémentaire) et portes des accès maternels 10 minutes avant l'entrée en classe. (* sauf 2 classes maternelles à 8h25)
L'école est ouverte les ***lundis, mardis, jeudis et vendredis***, toute la journée. Il n'y aura ***pas classe le mercredi Matin.***
Certains enfants pourront bénéficier d'une **aide individualisée**, avec votre accord et sur proposition du Conseil des Maîtres, entre 16h45 et 18h00.
Une **cantine scolaire** ainsi qu'un service de **garderie** (horaires garderie) sont assurés par la municipalité (prendre contact avec la mairie). Inscription en mairie puis par le site « portail famille »

VACANCES SCOLAIRES.

Le Pas-de Calais se situe dans la zone B.

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée Scolaire des élèves	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
Vendredi 1er septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Vendredi 20 octobre 2023 après les cours au Lundi 6 novembre 2023 Au matin	Vendredi 23 décembre 2023 après les cours au Lundi 8 janvier 2024 Au matin	Vendredi 23 février 2024 après les cours au Lundi 11 mars 2024 Au matin	Vendredi 19 avril 2024 après les cours au Lundi 6 mai 2024 Au matin suivi du week end de l'ascension du 8 au 12 mai 224	A partir du vendredi 5 juillet 2024

ABSENCES.

Les responsables légaux des enfants doivent impérativement **prévenir le jour même** l'enseignant de toute absence de leur enfant (**envoyer un mail à l'école la veille et amener un mot justificatif** et/ou un certificat médical dès le retour de l'enfant en classe**). Quatre demi-journées d'absences non justifiées dans le mois sont automatiquement signalées à l'Inspection de l'Éducation Nationale.**

COOPÉRATIVE SCOLAIRE.

. Décision prise par le conseil de maîtres en début d'année : vous recevrez une note en fin de semaine. Basée sur le volontariat, elle permet de mettre en œuvre plus d'actions dans l'année. Il reste important de vivre en coopération à l'école.

RÉUNION DE RENTRÉE.
Cette réunion est extrêmement importante et il est fortement recommandé que toutes les familles y soient représentées. Elle sera organisée **du 7 au 18 septembre 2023.**
L'enseignant de votre enfant vous indiquera la date exacte dans le cahier de liaison, **à retrouver sur Archimédia le site.**

PAI : SUIVI PARTICULIER DES ÉLÈVES À REMPLIR PAR LE MEDECIN
Demander un nouveau dossier si nécessaire, un document de renouvellement vous sera donné sur demande pour les autres.

PROTOCOLE SANITAIRE
Le COVID est encore d'actualité même si les mesures sont adaptées :
Venir masqué en élémentaire en cas de symptômes, bien se laver les mains. Informez le directeur.

COMMUNICATION :
le site Archimédia

votre accès ENT (espace numérique de travail), un mail vous sera envoyé pour les nouveaux.

Privilégier le mail pour me joindre, réservez le téléphone pour les urgences.

Veuillez prendre rendez vous pour me rencontrer.

Bonne rentrée à tous !
Stéphane Delassus, directeur de l'école Archimède

Signature pour la lecture du règlement d'école

Madame, monsieur,
Veuillez lire le règlement d'école sur le site Archimédia, nous évitons, pour des raisons écologiques de l'imprimer à nouveau.
Veuillez ensuite remplir cette partie, le signer et le retourner signé à l'enseignant de la classe.

Madame _____, Monsieur_____
et l'élève _____

assurent avoir lu le règlement 2023 2024 sur la page Archimédia et s'engagent à le suivre.
Signatures :
parent 1 parent 2, l'élève :